

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	10 (1930)
Heft:	4
Anhang:	Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1930
Autor:	Courvoisier, J.-L. / Trembley, Maurice

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée générale ordinaire

du 28 Mars 1930

REVUE ÉCONOMIQUE

FRANCO-SUISSE

Avril 1930

(supplément détachable)

La Chambre de Commerce Suisse en France

MEMBRE D'HONNEUR :

M. Ch. E. Guillaume, directeur du Bureau international des Poids et Mesures

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

M. Alphonse Dunant,
Ministre de Suisse en France

PRÉSIDENT FONDATEUR :

M. Ferdinand Dobler, ingénieur.

COMITÉ DE DIRECTION

PRÉSIDENT EN EXERCICE : M. Jean-Louis Courvoisier, Banquier.

VICE-PRÉSIDENT : M. Auguste Duplan, Agent des Chemins de fer suisses en France.

MEMBRES : M. Ferdinand Dobler, Ingénieur.

M. Félix Du Pasquier, Banquier.

M. Aloïs Reymond, Editeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT EN EXERCICE : M. Jean-Louis COURVOISIER, Banquier.

VICE-PRÉSIDENT : M. Auguste Duplan, Agent des Chemins de Fer suisses en France.

TRÉSORIER : M. Félix Du Pasquier, Banquier.

MM. A. Bollier, directeur de l'Emmental S. A., Paris.

Henri Brack, Directeur de la S. A. des Etablissements Verminck, Marseille.

M. Gustave Brandt, de la S. A. Louis Brandt et Frère (Oméga, Watch C°), Paris.

Charles Courvoisier-Berthoud, banquier, Paris.

Ferdinand Dobler, ingénieur, Paris.

Charles Gay, Gay Frères & C°, Genève.

Gustave Gentil, directeur de la S. A. des Produits Sandoz, Paris.

Henri Heer, Henri Heer & C°, Thalwil.

André Jam, entreprise de vitrerie, Paris.

Pierre Lagier, banquier, Paris.

Robert Loppacher, Loppacher frères, Paris.

A.-J. Maret, Docteur ès-sciences, Paris.

MM. E. Monvert, Négociant, Paris.

Jacques Muller, directeur des Etablissements Bally-Camsat, Lyon.

J. de Pury, Docteur en droit, Paris.

E. Reichenbach, fabricant de broderies, Paris.

Aloïs Reymond, éditeur, Paris.

Auguste Roussy, de la Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk C°, Paris.

G.-A. Schelling, directeur pour la France de l'Helvétia, Compagnie Suisse d'Assurances contre l'incendie, Paris.

G. Sennhauser, commerçant, Paris.

Armand Stirlin, administrateur-délégué de la Société anonyme C. F. Bally, Schoenenwerd.

Maurice Trembley.

A. Wolfer-Sulzer, de la S. A. Sulzer Frères & C°, à Winterthur.

COMMISSAIRES DES COMPTES : MM. F. Marcel, Ingénieur, Paris, Ed. de Rham, Agent de Manufactures, Paris.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. Maurice Trembley. — SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF : M. Léon Mathez

SECTION DE LYON

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. Georges Meyer,
Consul de Suisse, à Lyon.

PRÉSIDENT : M. Jacques Muller,
directeur des Etablissements Bally-Camsat

MM. E. Barbezat, Ingénieur, Lyon.

Ernest Bègue, Fondé de pouvoirs de MM. Vve Morin-Pons & C°, Lyon.

Blickenstorfer, représentant, Lyon.

J.-O. Girard, Propriétaire de l'Hôtel Bristol, Lyon.

Paul Gruaz, de la Maison Léonard Lille, Lyon.

Albert Joho, Ingénieur, Lyon.

Keller, de la Maison Keller Père et Fils, Lyon.

Louis Wegelin, Négociant, Lyon.

SECRÉTAIRE PERMANENT : M. Beguelin,
6, quai Général-Sarrail, Lyon.

SECTION DE MARSEILLE

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. Paul Leuba,
Consul de Suisse à Marseille.

MEMBRE D'HONNEUR : M. Albert Hédinger,
PRÉSIDENT : M. Georges Angst, Marseille,

Concessionnaire pour la France de la Société Suisse pour la Construction de Locomotives et Machines, à Winterthur.

VICE-PRÉSIDENT : M. Henri Sigg,

Directeur commercial de la Brasserie et Malterie « Le Phénix »,
DÉLÉGUÉ : M. Henri Brack,

Directeur de S. A. des Etablissements Verminck, Marseille.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ : M. Louis Bovet,
négociant importateur-exportateur, Marseille.

TRÉSORIER : M. Henri Wessel.

Directeur honoraire du Crédit Commercial de France, Marseille.

MM. C. Beuchat négociant en horlogerie, Marseille.

O. Boesiger, denrées alimentaires, Marseille.

L.-A. Bolomey, transports, Marseille.

J.-C. Bühler, vins en gros, Béziers.

A. Haldi, négociant, trituration de tourteaux, Marseille.

T. Fünfschilling, transports, Marseille.

J. Meister, cuirs et peaux, Marseille.

J.-B. Regli, semoules, Marseille.

E. Sigg, huiles d'olives, Marseille.

H. Taillens, directeur commercial de la Compagnie du Boror, Agence de Marseille.

SECRÉTAIRE PERMANENT : M. Chaulmontet.

7, rue d'Arcole, Marseille.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ordinaire du 28 Mars 1930

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

I L y a un an, nous célébrions le dixième anniversaire de la fondation de notre Chambre de Commerce, d'abord à notre Assemblée générale, ensuite dans un banquet où, entourés d'amis et dans une atmosphère de particulière cordialité, nous avons eu la satisfaction de mesurer ensemble le chemin parcouru en dix ans et de recueillir, de la bouche des représentants officiels de la Suisse et de la France, des témoignages chaleureux d'approbation, de reconnaissance et d'encouragement, auquels nous avons tous été, et demeurons tous, profondément sensibles.

Stimulés à la fois par ce retour sur le passé et par la vision des possibilités que nous réserve l'avenir, nous avons, dès le lendemain, repris notre marche en avant, nous sommes retournés à notre tâche quotidienne, bien résolus à faire tout ce qui dépendra de nous pour qu'en 1939, nos successeurs puissent constater que notre Chambre de Commerce, par la somme des progrès réalisés au cours de la deuxième décennie de son existence, a non seulement tenu, mais

décade de son existence, ont, non seulement tenu, mais largement dépassé les promesses de ses premières années.

Aujourd'hui, Messieurs, nous avons à vous rendre compte de l'activité de notre institution au cours de la première année de cette seconde décennie, et nous devons dire tout de suite qu'en dehors de la célébration que nous venons de rappeler, l'année 1929 n'a été marquée, pour nous, par aucun événement saillant. Notre secrétariat général a simplement poursuivi, jour après jour, l'accomplissement de son travail, sans que les tâches multiples qui relèvent de son activité aient été rendues apparentes au public par une manifestation extérieure quelconque.

Evolution
de notre
activité

N'allez pas conclure de cette remarque que pour s'être exercée dans le silence, cette activité se soit ralentie. Elle s'est au contraire développée dans toutes ses branches, continuant ainsi le travail qui nous a été en quelque sorte légué par les accords commerciaux de 1927 et 1928, et confirmant en même temps les constatations et impressions dont nous vous faisions part dans notre dernier rapport.

Il peut paraître fastidieux de revenir, dans un rapport annuel, aux constatations et impressions du rapport de l'année précédente. Mais vous allez convenir que ce retour n'est pas sans intérêt.

L'année 1928 nous avait montré quelles étaient les répercussions pratiques des derniers accords commerciaux sur le mouvement des exportations suisses à destination de la France. Elle nous avait permis d'étudier de nombreux cas concrets d'application du nouveau régime douanier français, et nous avait ainsi mis en mesure d'éclairer et conseiller un très grand nombre d'exportateurs suisses que ce nouveau régime douanier avait tout d'abord désorientés.

Nous avions remarqué que le volume de notre correspondance augmentait sans cesse, du fait des consultations de plus en plus nombreuses qui nous étaient demandées. Nous constatons, en même temps, non seulement une intensification des *offres* de produits suisses que nous soumettaient nos membres suisses, mais un accroissement très significatif des *demandes* de produits suisses que nous adressaient nos correspondants français.

En 1929, nous avons vu s'accentuer, de plus en plus, ce mouvement d'offres suisses et de demandes françaises et nous avons vu, en même temps, se multiplier les consultations sur des difficultés d'interprétation du tarif douanier sur des difficultés fiscales et des difficultés de transport.

Un nombre respectable de maisons suisses — et parmi les plus importantes — pourraient témoigner des services que notre expérience nous a permis de leur rendre, tantôt en les aidant à résoudre de petites difficultés énervantes dont elles ne parvenaient pas à déterminer la véritable cause, tantôt en les rendant attentives à certains écueils qu'elles n'avaient pas prévus, tantôt encore en leur fournissant des renseignements qu'elles n'auraient pas obtenus ailleurs, tantôt enfin en faisant pour elles certaines enquêtes délicates.

On s'imagine volontiers que c'est aux exportateurs de moyenne importance qu'une chambre de commerce à l'étranger rend les plus nombreux services. Nous constatons, quant à nous, que trop souvent les petites maisons ou les maisons d'importance moyenne ne songent à recourir à notre expérience qu'après une succession de déboires.

Si étrange que cela puisse paraître, ce sont les grandes maisons qui recourent le plus souvent aux conseils de notre expérience. Elles savent qu'une petite erreur d'interprétation, un petit détail oublié, une petite formalité négligée et dont les conséquences n'apparaissent que trop tard, se traduisent, en fin de compte, par un douloureux manque à gagner, quand ce n'est pas par une perte pure et simple.

Toutefois, nous devons reconnaître que depuis quelque temps, les petits industriels exportateurs et les industries de moyenne importance qui s'adressent à nous, en temps utile, sont tout de même plus nombreux. Ce sont, pour la plupart, des fabricants dont l'esprit inventif a imaginé un article ou un produit nouveaux répondant à des besoins pratiques.

Dans l'ensemble, nous avons pu constater, du côté des industriels et producteurs suisses, une renaissance très

Remarques
sur nos
services...

... et sur ceux
qui en savent
profiter

marquée de l'esprit d'entreprise, et du côté français une tendance manifeste à rechercher l'article suisse.

L'article suisse
est recherché
en France

Pour notre part, nous nous préoccupons sans cesse d'aider nos exportateurs suisses à trouver des débouchés qu'ils cherchent en France ou à développer ceux qu'ils y ont déjà. Nous avons la satisfaction de constater que nos démarches sont très souvent couronnées de succès, en sorte que nous pouvons dire, en toute conscience, que nos efforts sont pour quelque chose dans les progrès réalisés depuis dix-huit mois par les exportations suisses en France.

Progrès
des exportations
suisses
en France

En regardant les statistiques des trois dernières années, on voit qu'après être tombées à 135 millions de francs suisses en 1927, les exportations suisses en France se sont relevées, en 1928, à 156 millions, marquant ainsi une reprise de 21 millions, c'est-à-dire de 15 0/0.

En 1929, elles ont passé de 156 à 182 millions, soit un nouveau progrès de 26 millions ou de 16 0/0. Et si l'on compare 1929 à 1927, on constate qu'elles ont réalisé, en deux ans, un progrès de 47 millions de francs suisses, soit de 34,8 0/0. Elles ont donc augmenté de plus d'un tiers.

Notre
contribution
à ces résultats

Ne sommes-nous pas fondés à penser que la Chambre de Commerce suisse en France n'est pas complètement étrangère à ces heureux résultats. Nous avons fait, du moins, tout ce qui pouvait dépendre de nous pour y contribuer et comme ces ouvriers qui, le dimanche, montrent à leurs familles de beaux édifices neufs, nous pouvons bien nous permettre de dire avec quelque fierté : « Nous avons travaillé à cette maison là ! »

Services rendus
aux maisons
françaises

Il convient de rappeler ici que nos services ne sont pas réservés aux seuls industriels, commerçants ou particuliers de nationalité suisse. Nous saisissons toujours, avec empressement, les occasions d'être utiles à des maisons françaises et constatons, avec satisfaction, que le nombre de celles qui s'adressent à nous va, chaque année grandissant. Le plus grand nombre, cela va de soi, vient se renseigner sur les articles ou produits suisses dont l'importation en France les

intéresse. D'autres s'informent des possibilités de faire connaître leurs propres produits sur le marché suisse où d'y étendre leurs débouchés. D'autres encore nous consultent à propos de difficultés de diverse nature auxquelles il leur arrive de se heurter, d'autres enfin ont besoin de renseignements commerciaux ou nous posent les questions les plus variées.

Notre application à satisfaire toutes ces demandes nous a fait beaucoup d'amis, et c'est ainsi que la liste de nos membres contient les noms de beaucoup de maisons françaises qui ont eu l'occasion d'apprécier nos services.

Si ce n'est pas abuser de votre patience, nous voudrions dire quelques mots de notre activité dans le domaine des recouvrements.

Recouvrements

De plus en plus fréquemment nous sommes consultés sur la procédure à suivre pour engager des poursuites contre des débiteurs qui se dérobent à toute réclamation. En pareil cas, nous avons pour principe de ne recourir aux agences spéciales, ou à la justice, qu'après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir, nous-mêmes, le paiement réclamé.

Cette manière de faire a le double avantage, quand elle réussit, d'être très rapide et de ne rien coûter. L'expérience nous permet d'ajouter qu'il est rare qu'elle ne réussisse pas, car, pour un débiteur récalcitrant, la crainte d'une institution comme notre Chambre de Commerce est, en général, le commencement de la sagesse. En présence de notre intervention courtoise, mais ferme et insistante, il comprend que le silence ou les faux-fuyants ne sont plus de saison.

Dans ce domaine, pas plus que dans d'autres, nous n'avons la prétention de réussir à tout coup, mais il nous paraît utile de signaler que, dans la grande majorité des cas, dans les délais souvent très courts et avec des frais minimes, nous avons réussi à assurer le règlement de sommes parfois importantes que les créanciers ne s'attendaient pas à recouvrer sans s'être résignés à tous les ennuis, frais, délais et aléas d'une action judiciaire.

Notre effectif

A la fin de 1928, le nombre de nos membres était de 1.004. A la fin de 1929, il était de 1.005, ce qui, vous le voyez, ne représente, en fin d'exercice qu'un gain net d'un seul membre. En réalité, nous avons accueilli 69 nouveaux membres au cours de l'année 1929, mais nous avons, d'autre part, perdu 68 membres, par suite de décès, départs, cessation de commerce et, surtout par suite de démissions, provoquées par le relèvement du montant des cotisations.

Le nombre de ces démissions, comme vous le voyez, n'est pas alarmant et, tout en regrettant les défactions qui se sont produites, nous constatons que le relèvement des cotisations fut une mesure sage puisque notre effectif est demeuré le même et que nos ressources, du fait des cotisations, sont en sensible augmentation. De 213.000 francs en 1928, elles ont passé, en 1929, à 259.000 francs, ce qui représente une plus-value de 46.000 francs.

Notre situation financière

Le rapport dont notre trésorier vous donnera lecture, tout à l'heure, fait ressortir, pour l'exercice 1929, un excédent de recettes de 8.554 francs, qui nous permet d'amortir une partie du déficit antérieur.

Il ne faudrait pas conclure de cet excédent de recettes que nos ressources actuelles soient suffisantes. Elles ne l'ont été que parce que nous avons soumis nos dépenses à une compression qui ne saurait s'exercer plus longtemps sans compromettre la bonne marche de nos services.

Nécessité d'accroître nos ressources

L'an dernier déjà, nous vous avons signalé que le personnel de notre secrétariat général n'est pas assez nombreux pour faire face à des tâches de plus en plus lourdes. Il est devenu urgent d'augmenter le nombre de nos collaborateurs, et c'est pourquoi l'augmentation de nos ressources par l'accroissement du nombre de nos membres est devenu plus que jamais nécessaire.

A ce propos, nous devons une reconnaissance toute particulière à notre collaborateur M. Léon Mathez. Sans sa puissance de travail et la facilité avec laquelle il fait face à ses multiples tâches, notre secrétariat général aurait été plus d'une fois débordé. Il est toujours prêt à rendre de nouveaux services avec une compétence qu'on ne trouve jamais

en défaut, et une bonne grâce qui ne se dément jamais. Vous vous associerez tous, Messieurs, au témoignage que notre Conseil tenait à rendre à son intelligence ainsi qu'à son dévouement.

Comme vous le savez, Messieurs, nous avons renoncé, pour le moment, à la publication d'un Annuaire général franco-suisse. Nous avons été obligés de reconnaître qu'il n'était décidément pas possible à notre secrétariat général, déjà surchargé de travail, de poursuivre la réalisation d'une entreprise de cette envergure, tout en assurant le fonctionnement normal de ses divers services.

Par contre, nous avons décidé de donner, peu à peu une importance plus grande à notre publication mensuelle, en commençant par substituer à son titre de *Bulletin mensuel*, celui de *Revue économique franco-suisse*. Ce changement semble avoir été partout bien accueilli et vous aurez remarqué qu'il nous a déjà valu un certain nombre d'annonces nouvelles. Mais cette transformation ne s'arrêtera pas au titre. Au fur et à mesure de l'accroissement de nos ressources, nous doterons notre revue de rubriques nouvelles, tout en développant les anciennes.

Il nous reste, Messieurs, à vous entretenir de deux sujets ou, plus exactement, de deux projets qui, en raison de leur importance et de l'heureuse influence que leur réalisation ne peut manquer d'exercer sur l'avenir de notre Chambre de Commerce, ont particulièrement occupé l'attention de votre Conseil.

Le premier de ces deux projets est à la veille de devenir une réalité. Il s'agit d'ajouter une branche nouvelle à l'activité de notre secrétariat général, en organisant, dans nos bureaux, un département consacré au tourisme automobile en Suisse, et comprenant un service de propagande, complété d'un service de renseignements.

Les statistiques, vous ne l'ignorez pas, montrent dans quelles remarquables proportions augmente, d'année en année, le nombre des automobilistes — français ou étrangers — qui visitent la Suisse. Cet accroissement est d'autre

La Revue
économique
franco-suisse

Une branche
nouvelle
de notre activité

tant plus remarquable, qu'aucun effort particulier de propagande n'a été fait jusqu'ici — en France du moins — en vue de le favoriser.

Pour le tourisme
automobile
en Suisse

Nous croyons donc que le nombre de ces visiteurs s'accroîtra dans des proportions plus remarquables encore lorsqu'on se sera donné la peine de montrer aux automobilistes qui parcourent la France, comme la Suisse est proche, comme il est aisément d'en franchir la frontière sans formalités compliquées ni taxes coûteuses, et surtout lorsqu'ils sauront mieux quels enchantements les incomparables beautés de notre petit pays réservent à ceux qui aiment à voyager en toute indépendance et ne veulent voir le monde qu'au gré de leur fantaisie.

Un centre
d'information
en France

Il nous est donc apparu que, sans la moindre idée d'aviver la concurrence entre la route et le rail, nous pouvions, à côté de l'Agence officielle des chemins de fer fédéraux qui, depuis tant d'années, renseigne si utilement les touristes, mais qui ne peut s'occuper des automobilistes, créer, à Paris, un bureau dont la mission consistera à encourager les automobilistes à visiter la Suisse, en leur fournissant tous les renseignements de nature à rendre leur voyage agréable et facile.

Tel est, Messieurs, le premier des deux projets dont nous voulions vous entretenir et nous ne doutons pas que vous n'appreniez avec satisfaction que la pleine approbation de l'*Office national suisse du tourisme*, et les encouragements qu'il a bien voulu nous donner, nous ont déterminé à créer dans nos bureaux mêmes, ce double service de propagande et de renseignements qui fonctionnera dès le mois prochain.

Vous approuverez aussi, nous en sommes certains, que cette branche nouvelle de notre activité, en même temps qu'elle contribuera à attirer en Suisse des automobilistes français en plus grand nombre, serve aussi à encourager les automobilistes suisses à parcourir la France et leur faciliter, par tous les moyens en notre pouvoir, la visite des plus belles régions du pays hospitalier qui, pour beaucoup d'entre nous, est une seconde patrie.

Nous abordons maintenant une question qui ne laisse pas de préoccuper beaucoup votre Conseil d'Administration : c'est celle de nos locaux. Nous arrivons à fin de bail et devrons avoir quitté nos locaux actuels en juillet 1931. Nous n'eussions pas demandé mieux que de rester où nous sommes, mais le loyer qui nous est demandé nous interdit d'y songer.

La question
de nos locaux

En étudiant ce problème et en constatant combien il sera difficile et surtout coûteux de trouver à louer des locaux dignes de notre institution, votre Comité de direction en est arrivé à la conclusion que nous devrions étudier une combinaison immobilière qui, sous une forme ou sous une autre, permettrait à notre Chambre de Commerce d'avoir une installation convenable et définitive dans un immeuble où elle serait pour ainsi dire chez elle.

Nous disons « pour ainsi dire chez elle » car ni la forme juridique de notre Association, ni ses ressources propres ne lui permettent d'entreprendre l'opération financière qui la rendrait véritablement propriétaire d'un immeuble.

La solution qu'envisage en ce moment votre Comité de direction, avec la pleine approbation de votre Conseil d'administration, consisterait donc à constituer une Société immobilière qui se rendrait acquéreur ou d'un immeuble ou d'un terrain sur lequel elle construirait un immeuble.

L'immeuble lui-même, tel que nous le concevons, n'abriterait pas seulement notre Chambre de Commerce, mais pourrait être occupé, soit par des filiales de sociétés industrielles suisses, soit par des représentants à Paris de maisons suisses. Il comporterait des salles de réunion, pouvant servir à des séances de conseil, à des assemblées générales, à des expositions, réceptions et manifestations diverses. Il pourrait comporter aussi des bureaux, composés de deux pièces, où ceux de nos compatriotes de Suisse, de la province française ou de l'étranger qui viennent de temps en temps à Paris, trouveraient une installation confortable qui leur serait louée, selon leur convenance, pour quelques jours ou quelques semaines. Ils s'y sentirraient chez eux, pourraient y recevoir leur correspondance, y faire leur cour-

rier, y recevoir leurs visites, et y traiter leurs affaires. Ils pourront y laisser, au besoin, des objets, articles, papiers ou documents leur appartenant et qu'ils retrouveraient à chacun de leurs séjours.

Ils pourront aussi bénéficier de nos propres installations et services tels que : dactylographe, téléphone, bibliothèque, documentation générale, etc...

La maison
de la Suisse
à Paris

Sans entrer aujourd'hui dans tout le détail de cette idée qui comporterait encore d'autres avantages, ce que nous venons de vous en dire suffit à vous montrer que notre ambition est de créer, à Paris, une véritable « *Maison de la Suisse* » qui serait, pour tous nos compatriotes et pour tous ceux qui sont d'une manière ou d'une autre en relation avec eux ou avec notre pays, un centre d'affaires suisses.

Tout en désirant faire œuvre d'intérêt général, nous pensons que la réalisation de ce projet doit reposer sur une base nettement et exclusivement commerciale. En d'autres termes, lorsque, dans un avenir que nous espérons très prochain, nous entreprendrons de recueillir les fonds nécessaires à la réalisation de notre projet, nous nous adresserons aux capitalistes qu'il peut intéresser, non pas en leur tenant le langage du patriotisme ou de la charité, non pas en faisant appel à leur générosité et en leur demandant de verser une contribution à fonds perdus, mais en leur proposant de placer leur argent dans une entreprise immobilière et en leur montrant que la Société immobilière à constituer offre tous les caractères d'une affaire et d'une affaire rémunératrice.

Notre Chambre de Commerce contribuera au succès de cette entreprise en y apportant l'appui moral de son « standing » et la contribution matérielle du rôle qu'elle y jouera, tout à la fois comme fondatrice, comme locataire et comme gérante de la Maison de la Suisse.

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes de la solution que votre Conseil se propose de donner à la question de nos locaux. Il espère rencontrer votre approbation et vous demande de la lui témoigner en approuvant le présent rapport.

Messieurs,

Nous vous avons dit, au début de ce rapport, qu'au cours de l'exercice écoulé, notre secrétariat général avait simplement poursuivi l'accomplissement de ses tâches diverses, sans que son travail ait été rendu apparent par une manifestation extérieure quelconque.

Nous espérons vous avoir montré que s'il a fait peu de bruit, notre secrétariat général a tout de même fait de bonne et utile besogne. Vous conviendrez, à ce propos, que si nous ne pouvions travailler et nous rendre utiles que dans les moments où les relations commerciales franco-suisses sont tendues, nous n'aurions pas l'occasion d'être utiles très souvent et l'année 1929 — puisque c'est d'elle qu'il s'agit aujourd'hui — n'eût été pour notre Chambre de Commerce qu'une stérile période d'oisiveté nonchalante.

Vous venez de voir qu'elle a été, pour nous, au contraire, une période d'activité intérieure particulièrement vivante, agissante et productive. Elle nous a donc permis de faire cette démonstration, intéressante et instructive, que même dans un temps de complète accalmie, les besoins normaux des commerçants et industriels suisses dans leurs rapports avec la France — ou vice versa — fournissent à notre activité un travail abondant et fécond.

Quant à la qualité du travail que nous avons fourni, s'il ne nous appartient pas de l'apprécier, des témoignages nombreux et qui seront toujours notre meilleure récompense, nous autorisent à dire que la plupart de ceux qui nous confient leurs aspirations, ou leurs difficultés, veulent bien se montrer reconnaissants des services pratiques qu'une expérience, déjà longue, nous permet de leur rendre.

En terminant, Messieurs, nous ne pouvons oublier que si notre activité a été fructueuse, ce n'est pas à nos seuls efforts qu'en revient le mérite. Nous serions bien ingrats de ne pas le reconnaître et de ne pas remercier — sans pouvoir les mentionner tous — ceux qui, par leur active collaboration

Conclusions générales

Raison d'être de notre institution

ou l'appui de leur influence, ont, dans une très large mesure, facilité notre tâche.

Nos sections
de Lyon et
de Marseille

Nous pensons tout d'abord aux Comités de nos sections de Lyon et de Marseille, à leurs distingués et dévoués présidents, MM. Jacques Muller et Georges Angst, ainsi qu'à leurs secrétaires permanents, MM. Béguelin et Chaulmontet. Les uns et les autres ont apporté, en toute circonstance, un concours efficace à notre activité, et nous les assurons ici de toute notre reconnaissance.

Notre section de Marseille a malheureusement vu s'éloigner son président d'honneur. M. le consul Leuba, vous le savez, a été appelé, par le Conseil fédéral, aux fonctions de consul, à Alger, en remplacement du très regretté consul Borgeaud.

Si le départ de M. Leuba nous prive, à Marseille, d'un appui précieux et d'une amitié dont nous avons eu des preuves nombreuses, nous n'imaginons pas que la Méditerranée soit assez large pour nous faire perdre ni cet appui, ni surtout cette amitié. Nos meilleurs vœux accompagnent M. le consul Leuba dans ce nouveau poste où sa compétence en matière économique, son sens pratique et sa puissance de travail auront de nouvelles occasions de se manifester.

Le cadre de ce rapport ne nous permet pas de remercier toutes les organisations françaises ou suisses, ni toutes les administrations dont les services et la complaisance nous ont été secourables. Mais nous devons une reconnaissance particulière à l'*Office Suisse d'Expansion Commerciale*. Nos relations avec ses bureaux de Zurich et de Lausanne ont pris un développement dont les heureux effets, à eux seuls, justifieraient un rapport spécial. Ce sont maintenant des relations quotidiennes et, sans aucune exagération, nous pouvons dire que pas un jour ne s'écoule sans que nous échangions plusieurs lettres avec les bureaux de Zurich ou de Lausanne.

Cette collaboration de tous les instants, en devenant un

élément indispensable de notre activité, joue désormais, dans le développement des relations commerciales franco-suisses, un rôle considérable.

Enfin, Messieurs, de tous les devoirs que nous commandent la reconnaissance, il nous reste à nous acquitter du plus agréable de tous. Il nous reste à remercier notre Président d'honneur, Monsieur le Ministre Dunant, d'abord de l'honneur et du plaisir qu'il nous fait, une fois de plus, en trouvant le temps d'assister à notre assemblée, ensuite de nous avoir continué, en 1929, son appui bienveillant, ses conseils et ses encouragements.

Nos relations
avec la Légation
de Suisse

Il nous permettra d'étendre notre gratitude à ses collaborateurs et plus particulièrement à M. de Torrenté, secrétaire de légation chargé des affaires commerciales, avec lequel notre secrétariat général est si heureux d'entretenir les rapports les plus étroits et qui a bien voulu nous donner un témoignage ostensible de son estime en devenant membre de notre Chambre de Commerce.

Chaque année, Monsieur le Ministre, nous voyons, un peu plus clairement, toutes les raisons que nous avons de nous féliciter de la liaison qui, grâce à vous, s'est établie, voici plus de onze ans, entre l'activité de votre Légation et celle de notre Chambre de Commerce.

Si le temps a consolidé cette liaison, s'il l'a rendue chaque année plus harmonieuse et si, comme une chose toute naturelle, un régime de collaboration quotidienne a pu solidement s'établir entre les services de la Légation et ceux de notre Chambre de Commerce, c'est à vous encore, Monsieur le Ministre, que nous en sommes redevables.

Soyez donc assuré que si nous n'avons qu'une fois par an l'occasion de vous adresser un témoignage public de notre gratitude, nous nous efforçons, tous les jours, de mériter votre bienveillante estime.

Le Président :
J.-L. Courvoisier

Le secrétaire général :
Maurice Trembley

Comparaison des comptes de 1928 et 1929

	Recettes	1928	1929
Cotisations		213.511 85	259.667 55
Bulletin		18.676 20	23.087 65
(Produit des annonces)			
Recettes diverses		47.024 18	47.334 19
(Intérêts de banque, dons, remboursement de frais et débours, etc.)			
Total des recettes		279.212 23	330.089 39
	Dépenses		
Appointements		140.550 »	155.240 »
(Paris, Lyon et Marseille)			
Loyer, assurances, impôts		47.907 »	53.735 60
Bulletin		31.401 35	33.900 20
(Impression et frais d'expédition)			
Frais généraux et divers		54.003 84	78.659 46
Total des dépenses		273.862 19	321.535 26
Excédent des recettes		5.350 04	8.554 13

Bilan au 31 Décembre 1929

	Actif		Passif
Caisse	9.816 »	Solde dû à Banque, Paris	24.403 69
Débiteurs divers	25.026 50	Créditeurs divers	5.282 66
Comptes d'ordre	10.343 10	Comptes d'ordre	32.331 80
Profits et Pertes :			
Déficit antérieur	30.736 72		
A déduire :			
Excédent recettes :			
1928.	5.350 04		
1929.	8.554 13		
	13.904 17		
Déficit à nouveau	16.832 55		
	Frs	Frs	
	62.018 15		62.018 15